

## DECISION 2023-70

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2213DSTJ notifié le 21 avril 2022 concernant « la mise en conformité du désenfumage du stand de tir à Volmerange-les-Mines – Lot 1 : Système de Sécurité Incendie », passé avec l'entreprise ESSEMES à 57155 MARLY et conclu pour un montant de 38 950,78 € H.T,

Vu l'avenant n° 1 de régularisation présenté par l'entreprise ESSEMES actant la modification du taux de TVA appliqué et la prolongation du délai d'exécution du marché initial,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Un avenant de régularisation actant l'application du taux de TVA de 20% au lieu de 10% au montant H.T. du marché initial, et la prolongation du délai d'exécution jusqu'au 29 septembre 2023, est accepté à la date du 22 août 2023.

Le montant H.T. du marché de 38 950,78 € reste inchangé et le nouveau montant T.T.C du marché est de 46 740,94 €.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 22 août 2023

Le Président  
Michel PAQUET



25 SEP. 2024